



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3961

Modification de la délibération n° 2010/2360 du 17 mai 2010 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère SAREL, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 201 888,00 euros - Opération : acquisition-amélioration de 33 logements PLS et de 65 stationnements situés 73 à 77, rue Pasteur à Lyon 7e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3961 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2010/2360 DU 17 MAI 2010 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM BATIGERE SAREL, POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 5 201 888,00 EUROS - OPERATION : ACQUISITION-AMELIORATION DE 33 LOGEMENTS PLS ET DE 65 STATIONNEMENTS SITUES 73 A 77, RUE PASTEUR A LYON 7E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010/2360 du 17 mai 2010, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM Batigère Sarel, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 201 888 € relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 33 logements PLS et de 65 stationnements situés 73 à 77, rue Pasteur à Lyon 7^e.

Or, ce prêt a été transféré à la SAHLM Batigère Rhône-Alpes.

Aussi, il convient de modifier la délibération.

Vu la délibération n° 2010/2360 du 17 mai 2010 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour le remboursement à hauteur de 15 % d'un emprunt d'un montant de 5 201 888,00 € contracté auprès du Crédit Foncier de France. Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 33 logements PLS et 65 stationnements situés 73 à 77, rue Pasteur à Lyon 7^e.

2. Pour rappel, les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Foncier de France sont les suivantes :

| | |
|--|--|
| Type de prêt : | PLS |
| Numéro de contrat initial : | 2.366.048 X |
| Montant initial : | 5 201 888 euros |
| Capital restant dû au 02/01/2018 : | 4 842 716,65 euros |
| Quotité garantie : | 15% |
| Durée résiduelle au 02/01/2018 : | 42 ANS |
| Périodicité des échéances : | Annuelle |
| Index : | Livret A |
| Taux d'intérêt : | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt |
| | +1,15% |
| | Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A |
| Taux annuel de progressivité des échéances : | 0% |

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l' Adjoint délégué,

Richard BRUMM